

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 octobre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE – Jean-Marc BENZI – Marc BERNARD – Jean-Pierre BERTRAND – Patrick BORE – André ESSAYAN – Claude FRIGANT – Jean-Claude GAUDIN – Robert GIBERTI – Jean-Pierre GIORGI – Francis GIRAUD – Bernard JACQUIER – André MOLINO – Renaud MUSELIER – Claude PICCIRILLO – Georges ROSSO – Danielle SERVANT – Daniel SIMONPIERI – Maurice TALAZAC – Jean-Pierre TEISSEIRE – Jean-Louis TOURRET – Claude VALLETTE

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Eric DIARD - Pierre PENE - Roland POVINELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DPEA 823/07/BC

■ Alimentation en eau potable de Marseille - Construction d'un deuxième réservoir Quartier des Mourets et suppression du réservoir de Party Haut à Marseille (13ème arrt) - Lancement d'un Appel d'Offres - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises.

DEA 07/205/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La zone concernée, s'étendant de Marseille, quartier du Merlan, à Plan de Cuques, et située au Nord du Canal de Marseille, est alimentée par trois réseaux :

- le réseau de Party Haut, alimenté directement depuis Vallon Dol. Le réservoir de Party Haut doit être démolit du fait de son état, et du coût important qu'engendrerait sa réhabilitation,
- le réseau des Mourets, alimenté par le pompage de Sole Mio. Le réservoir des Mourets (1 000 m³) assure avec celui de Palama, une autonomie de seulement 11 heures en jour de pointe,
- le réseau Batarelle Village alimenté par pompage direct à partir de l'usine de Vallon Dol.

Il est proposé de créer une alimentation de secours efficace du réseau d'eau potable de Party Haut, à partir du réseau des Mourets, ce qui suppose :

- la pose de 100 m de conduite de DN 200,
- la réhabilitation du réservoir existant des Mourets,
- la création d'un 2^{ème} réservoir de 1 000 m³ à proximité du réservoir existant des Mourets,
- la démolition du réservoir de Party Haut.

Le présent appel d'offres est ouvert, conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Ce marché est un marché simple à prix unitaires, conformément à l'article 17 du Code des Marchés publics.

Il comprendra 2 lots :

- Lot 1 : Réservoir des Mourets : construction de la 2^{ème} cuve de 2 000 m³ – délai d'exécution : 6 mois.
- Lot 2 : Abandon du réservoir de Party Haut – délai d'exécution : 3 mois.

Le présent rapport a pour objet l'autorisation du lancement d'un appel d'offres ouvert et l'approbation du DCE correspondant.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté Préfectoral en date du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FAG 22/129/CC du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 juin 2006 ;
- La délibération du Conseil de Communauté DPEA n°11/816/CC du 20/12/2003, relative à la construction d'une deuxième cuve aux Mourets et la suppression du réservoir de Party Haut-Marseille 13^{ème} arrt ;
- La délibération du Conseil de Communauté DPEA n° XXXX/CC du 26/03/07, relative à l'ajustement de l'autorisation de programme pour la construction d'une deuxième cuve aux Mourets et la suppression du réservoir des Mourets – Marseille 13^{ème} arrt.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant,

- La nécessité de lancer un appel d'offres ouvert pour la construction d'un deuxième réservoir quartier des Mourets et la suppression du réservoir de Party Haut – Marseille 13^{ème} arrt

Après en avoir délibéré,

Décide

Article 1^{er} :

Est approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, relatif à la construction d'un deuxième réservoir quartier des Mourets et à la suppression du réservoir de Party Haut – Marseille 13^{ème} arrt.

Article 2 :

Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises annexé.

Article 3 :

Le marché est un marché simple à prix unitaires comportant 2 lots :

- Lot 1 : Réservoir des Mourets : construction de la 2^{ème} cuve de 2 000 m³ – délai d'exécution : 6 mois.
- Lot 2 : Abandon du réservoir de Party Haut – délai d'exécution : 3 mois.

Article 4 :

Les crédits nécessaires relatifs à ces travaux sont inscrits au Budget Annexe de l'Eau – Sous politique F 170 – Nature 231520 - Opération 2003/00301.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Déchets - Propreté - Eau - Assainissement

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Robert ASSANTE

Jean-Claude GAUDIN